



LIGUE ILE DE FRANCE EST

Commission Régionale d'Arbitrage



PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 011-15 du 10 Février 2015

PRESENTS: Mme M-A MAIZIER. et Mrs. B.GEHAN, F.FAZEUILH, G. SCHNELL, C.PASTOR.

EXCUSES: Mrs. B.BOUCHERIKHA, , O. CHORON, M. BENRHAZAL, A.DESPLACES, J-M.LASSALLE, P. BOULLE.

Début de la réunion à 19h00

SANCTIONS

- 1) *L'arbitre de THIAIS a réclamé et perçu indument des frais d'arbitrages (35€) pour un match qui ne s'est pas joué (BOBIGNY / AUBERVILLIERS). La régularisation est en cours.*

JOURNEE DU 24 & 25 Janvier 2015 :

- 2) *L'arbitre désigné de TREMBLAY-EN-FRANCE ne s'est pas déplacé sur la rencontre THIAIS / NOISY-LE-GRAND en Pré-Nationale Féminin, lors de la journée du Samedi 24 Janvier 2015 à 18h30.
LE CLUB DE TREMBLAY-EN-FRANCE EST AMENDE DE 33 €*
- 3) *L'arbitre désigné du club de ALFORTVILLE s'est désisté tardivement sur la rencontre NOISY-LE-SEC / MONTFERMEIL en Pré-Nationale Masculin, lors de la journée du Samedi 24 Janvier 2015 à 20h30.
LE CLUB DE ALFORTVILLE EST AMENDE DE 33 €.*
- 4) *L'arbitre désigné du club de la DIONYSIENNE ne s'est pas déplacé sur la rencontre GAGNY / AUBERVILLIERS en Excellence Régionale Féminin, lors de la journée du Dimanche 25 Janvier 2015 à 14h00.
LE CLUB DE LA DIONYSIENNE EST AMENDE DE 33 €.*

JOURNEE DU 31 Janvier 2015 et 1^{er} Février 2015 :

- 5) *L'arbitre désigné de TREMBLAY-EN-FRANCE ne s'est pas déplacé sur la rencontre AULNAY-SOUS-BOIS / US IVRY en Pré-Nationale Féminin, lors de la journée du Samedi 31 Janvier 2015 à 20h30.
LE CLUB DE TREMBLAY-EN-FRANCE EST AMENDE DE 33 €*
- 6) *L'arbitre désigné du club de L'US IVRY ne s'est pas déplacé sur la rencontre PONTIERRY / TREMBLAY en Honneur plus de 16 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 31 Janvier 2015 à 20h15.
LE CLUB DE L'US IVRY EST AMENDE DE 33 €.*
- 7) *L'arbitre désigné du club de THIAIS ne s'est pas déplacé sur la rencontre PONTIERRY / TREMBLAY en Honneur plus de 16 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 31 Janvier 2015 à 20h15.
LE CLUB DE THIAIS EST AMENDE DE 33 €.*

34 rue Henri Varagnat - 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01.48.48.48.81 - Télécopie : 01.48.47.12.30

Site Internet : www.ligue-ife-handball.com – Email : contact@life-handball.com

- 8) **L'arbitre désigné du club de GAGNY** ne s'est pas déplacé sur la rencontre US IVRY / TREMBLAY en moins de 17 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 31 Janvier 2015 à 16h00.
LE CLUB DE **GAGNY** EST AMENDE DE **33 €**.
- 9) **L'arbitre désigné du club de VILLEMOMBLE** ne s'est pas déplacé sur la rencontre US IVRY / TREMBLAY en moins de 17 ans Masculin, lors de la journée du Samedi 31 Janvier 2015 à 16h00.
LE CLUB DE **VILLEMOMBLE** EST AMENDE DE **33 €**.
- 10) **L'arbitre désigné du club de VALENTON** s'est désisté tardivement sur la rencontre MEAUX / LE BOURGET en Excellence Régionale Masculin, lors de la journée du Dimanche 1 Février 2015 à 16h00.
LE CLUB DE **VALENTON** EST AMENDE DE **33 €**.
- 11) **L'arbitre désigné du club de BOISSY-ST-LEGER** s'est désisté tardivement sur la rencontre MEAUX / LE BOURGET en Excellence Régionale Masculin, lors de la journée du Dimanche 1 Février 2015 à 16h00.
LE CLUB DE **BOISSY-ST-LEGER** EST AMENDE DE **33 €**.
- 12) **Les arbitres désignés du club de PLESSIS TREVISSE** ne se sont pas déplacés sur la rencontre AVON / ROISSY-OZOIR moins de 20 ans Masculin, lors de la journée du Dimanche 1 Février 2015 à 16h00.
LE CLUB DE **PLESSIS TREVISSE** EST AMENDE DE **2x33 € = 66€**.

JOURNEE DU 7 et 8 Février 2015 :

- 13) **L'arbitre désigné du club de AULNAY-SOUS-BOIS** ne s'est pas déplacé sur la rencontre US IVRY / ROISSY-OZOIR en Pré-Nationale Féminin, lors de la journée du Samedi 7 Février 2015 à 18h30.
LE CLUB DE **AULNAY-SOUS-BOIS** EST AMENDE DE **33 €**.
- 14) **L'arbitre désigné du club de la DIONYSIENNE** ne s'est pas déplacé sur la rencontre CRETEIL / REVEIL DE NOGENT en Honneur Régionale Masculin, lors de la journée du Samedi 7 Février 2015 à 18h30.
LE CLUB DE LA **DIONYSIENNE** EST AMENDE DE **33 €**.
- 15) **L'arbitre désigné du club de MAISONS-ALFORT** ne s'est pas déplacé sur la rencontre NOISY-LE-GRAND / BONNEUIL en Excellence Régionale Féminin, lors de la journée du Dimanche 8 Février 2015 à 16h00.
LE CLUB DE LA **MAISONS-ALFORT** EST AMENDE DE **33 €**.

AUX PRESIDENTS DE CLUBS & AUX ARBITRES REGIONAUX :

De nombreux arbitres sont loin d'avoir remplis leurs obligations au titre de la CMCD.

Nous vous rappelons que pour être reconnu comme Arbitre Régional, il faut avoir répondu à 11 désignations régionales.

Suivez attentivement les désignations de vos arbitres et les disponibilités de ceux-ci.

La séance est levée à 20h30

Jean-Marie LASSALLE
Président CRA



**Les Membres de la CRA présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Pour toutes questions d'arbitrage, la CRA est disponible par email contact@life-handball.com

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus